

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL349

présenté par
M. Houlié

ARTICLE 15 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En séance publique, le Sénat a souhaité réintroduire un dispositif d'activation à distance d'un appareil électronique pour l'enregistrement de parole prononcée à titre privé ou confidentiel dans des lieux ou véhicules privés ou publics ou de l'image dans des lieux privés.

Le dispositif adopté ne tient en aucune manière compte des griefs retenus par le Conseil Constitutionnel aux considérants 63 à 68 de sa décision 2023-855 du 16 novembre 2023 pour un dispositif similaire.

Promis à une censure certaine, il convient donc de le supprimer.